

Allez, j'y vais ! Je me syndique pour cette année scolaire !

- Pour renforcer le mouvement syndical et lui donner la possibilité de mener des luttes plus efficaces,
- Pour obtenir des avancées significatives,
- Pour contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des actifs·ves et retraité·es, au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession, à la défense des collègues dans leurs démarches.

Ne restez pas seul·es face à l'administration et continuez à faire confiance à la FSU-SNUipp 68.

Profitez de l'expertise de vos représentant·es qui vous accompagneront dans vos démarches et tout au long de vos procédures en vous conseillant.

Montants des cotisations 2024/2025 (en €)

ÉCHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur·trice <i>Coût réel</i>						136 46,24	138 46,92	146 49,64	153 52,02	163 55,42	179 60,86
PE classe normale <i>Coût réel</i>	132 44,88	150 51,00	152 51,68	155 52,70	161 54,74	167 56,78	176 59,84	188 63,92	200 68,00	215 73,10	228 77,52
PE hors classe <i>Coût réel</i>		220 74,80	231 78,54	244 82,96	262 89,08	274 93,16	280 95,20	IMPORTANT Avec le crédit d'impôt , même si vous êtes non-imposable, le Trésor Public vous fera un remboursement équivalent à 66% du montant de votre cotisation syndicale.			
ÉCHELON	1	2	3	4	HE-A1	HE-A2	HE-A3				
PE classe exceptionnelle <i>Coût réel</i>	237 80,58	250 85,00	264 89,76	283 96,22	303 103,02	314 106,76	330 112,20				

Majorations éventuelles (en €)

Directeur·trice classe unique / ULIS école / UPE2A	10	Directeur·trice 2/4 classes	14
ULIS collège ou SEGPA	13	Directeur·trice 5/9 classes	20
PEMF	13	Directeur·trice 10 classes et +	24
CPC / classe relais / prison	16	Directeur·trice SEGPA	28

Cas particuliers (en €)

PES / PSY stagiaire	80
Disponibilité / Congé parental / Contractuel·les	100
Alternant·es / Etudiant·es (M1/M2)	35
AESH / AED	25
Retraité·es (pension < 1500 €)	100
Retraité·es (pension > 1500 €)	105

Temps partiels : cotisation au prorata avec un minimum de 100€

Votre attestation fiscale vous parviendra en 2026 pour la déclaration des revenus de l'année 2025 (qui comprend toute l'année scolaire 2024-2025).

Où va ma cotisation?

95€ sont reversés à la trésorerie nationale de la FSU-SNUipp pour financer, entre autres, les publications «POUR» et «Fenêtres sur Cours» que vous recevrez. Le reste permet à la FSU-SNUipp 68 de fonctionner, financer les actions (manifestations, stages syndicaux...), éditer et envoyer notre bulletin départemental «Couleurs d'école», et participer à une caisse de solidarité.

